

LOI DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ECONOMIQUE : CONSEQUENCES SUR LE BAIL COMMERCIAL

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Intégrer les mesures issues de la loi de simplification de la vie économique dans la rédaction et la gestion du bail commercial (commerçants / artisans)

Pré requis

Connaître le bail commercial dans ses grandes lignes

Public

Gestionnaires de baux commerciaux
Négociateurs en immobilier commercial
Juristes

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Présentation dynamique
Alternance d'exposés et de quizz
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

2 heures
Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME EN 6 POINTS CLES

- 1. LA MENSUALISATION DES LOYERS**
- 2. PLAFONNEMENT DES GARANTIES LOCATIVES A 3 MOIS DE LOYER**
- 3. TRANSMISSION DE L'OBLIGATION DE RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A L'ACQUEREUR**
- 4. VALIDATION LEGISLATIVE DES CLAUSES « TUNNEL » D'INDEXATION**
- 5. EXCLUSION CONFIRMEE DES BUREAUX ET ENTREPOTS DU DROIT DE PREEMPTION PINEL**
- 6. LA CLAUSE RESOLUTOIRE : PAS DE DELAI SANS REPRISE DU PAIEMENT COURANT DES LOYERS**

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016